

# Aide en ligne



**Prextra**  
Solution ERP adaptée à vos opérations

# Termes de paiement

## Table des matières

1. Termes de paiement	2
1.1 Terme de paiement de type Escompte	3
1.1.1 Escompte	5
1.1.1.1 Jour Fixe	6
1.1.1.2 Mois suivant	6
1.1.1.3 Date facture	7
1.1.2 Délai	7
1.1.2.1 Jour fixe	8
1.1.2.2 Mois suivant	8
1.1.2.3 Date Facture	8
1.2 Terme de paiement Périodicité	9
1.2.1 Délai : Jour Fixe	10
1.2.2 Délai : Mois suivant	10
1.2.3 Délai : Date facture	11
2. Utilisation des termes de paiement dans les comptes à payer	11
2.1 Fiche Fournisseur	11
2.2 Soumissions, Bons d'achat et Facturations avec terme de paiement escompte	12
2.3 Soumissions, Bons d'achat et Facturations avec terme de paiement périodicité	14
2.4 Décaissement	15
2.4.1 Escompte	16
2.4.2 Périodicité	16

# Termes de paiement

Un terme de paiement vous permet de définir les délais auxquels vous devez respectés afin d'effectuer le paiement de la facture.

Si le terme est respecté, un escompte peut être appliqué et si le termes n'est pas respecté, un frais peut être appliqué.

## 1. Termes de paiement

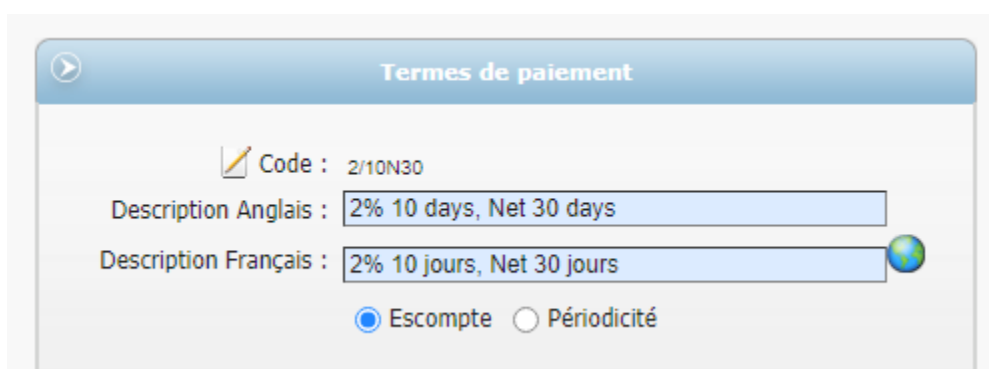
Dirigez-vous dans l'option « Termes de paiement » du menu « Maintenance » du module « Comptes à payer ».

Saisissez un code unique; maximum de 12 caractères alphanumériques.

Saisissez la description française et anglaise en cliquant sur le globe; maximum de 40 caractères alphanumériques.

De plus, il existe 2 types de termes de paiement : le type « Escompte » et le type « Périodicité ».

Vous devrez sélectionner un type de terme de paiement. Pour ce faire, veuillez vous référer aux points 1.1 et 1.2 du présent document pour la configuration de chacun de ses types de terme de paiement.



The screenshot shows a software interface for configuring payment terms. The window has a title bar that says "Termes de paiement". Inside, there is a "Code" field with a pencil icon and the value "2/10N30". Below that are two text input fields: "Description Anglais" containing "2% 10 days, Net 30 days" and "Description Français" containing "2% 10 jours, Net 30 jours". At the bottom, there are two radio buttons: "Escompte" (which is selected) and "Périodicité".

**NOTE :** Afin de créer un terme de paiement net sur réception, saisissez uniquement le code et la description du terme de paiement. Le type de terme de paiement n'aura aucun impact.

**Termes de paiement**

Code : 2/10N30

Description Anglais : 2% 10 days, Net 30 days

Description Français : 2% 10 jours, Net 30 jours

→  Escompte  Périodicité

**Escompte**

Escompte : 2.00 Date facture ▼

Délai escompte : 10

**Délai**

Délai : Date facture ▼

Délai net : 30

Actif :

Modifier Fermer

### 1.1 Terme de paiement de type Escompte

Ce type de terme de paiement vous permet d'accorder un escompte sur le montant total hors taxe de la facture, si la facture est payée dans le délai déterminé.

### Termes de paiement

Code : 2/10N30

Description Anglais : 2% 10 days, Net 30 days

Description Français : 2% 10 jours, Net 30 jours

→  Escompte  Périodicité

**Escompte**

Escompte :   ▼

Délai escompte :

**Délai**

Délai :  ▼

Délai net :

Actif :

**NOTE** : Il est possible de gérer un deuxième escompte en plus du premier pour une même facture. Pour ce faire, vous devez activer la configuration « TermsSecondDiscount ».

➤ **Termes de paiement**

Code :

Description Français :

Escompte     Périodicité

**Escompte**

Escompte :

Délai escompte :

**Escompte 2**

Escompte 2 :

Délai escompte :

**Délai**

Délai :

Délai net :

Actif :

**NOTE :** Les sections « Escompte », « Escompte 2 » et « Délai » se configurent indépendamment l'une de l'autre selon vos besoins. Veuillez vous référer aux prochains points du présent document.

### 1.1.1 Escompte

Cette section vous permet d'entrer un pourcentage d'escompte à appliquer sur le montant hors taxe de la facture et de déterminer le délai désiré pour en bénéficier.

Si le délai est dépassé, l'escompte ne sera plus applicable.

**Escompte**

Escompte :

Délai escompte :

Date facture ▼

Jour fixe

Mois suivant

Date facture

<b>Champ :</b>	<b>Description :</b>
<b>Escompte :</b>	Saisissez le pourcentage d'escompte qui sera appliqué sur le montant avant taxe de la facture. <b>Par exemple :</b> pour un escompte de 3%, inscrire « 3 ».
<b>Champ modifiable :</b>	Sélectionnez soit « Jour fixe », « Mois suivant » ou « Date facture » selon si vous désirez que l'escompte s'applique à une date fixe, à un jour dans le mois suivant la date de la facture ou à un nombre de jours après la date de la facture. <b>NOTE :</b> Selon votre sélection, le champ suivant « Délai escompte » variera.
<b>Délai escompte :</b>	Ce champ varie selon le choix du champ précédent. Veuillez vous référer aux points suivants du présent document pour les différentes possibilités.

### 1.1.1.1 Jour Fixe

Sélectionnez « Jour fixe » dans le champ modifiable de la section « Escompte », afin de définir une date fixe jusqu'à laquelle l'escompte sera applicable.

**Dans cet exemple :** Un escompte de 1% est accordé si le paiement est fait au plus tard le 31/08/2022. Au-delà de cette date, il n'y aura plus d'escompte.

The screenshot shows a form titled 'Escompte'. It contains two rows of input fields. The first row has 'Escompte :' followed by a text box containing '1.00' and a dropdown menu with 'Jour fixe' selected. The second row has 'Date d'escompte :' followed by a text box containing '31/08/2022' and a calendar icon.

### 1.1.1.2 Mois suivant

Sélectionnez « Mois suivant » dans le champ modifiable de la section « Escompte », afin de définir jusqu'à quel jour du mois suivant la date de la facture l'escompte sera applicable.

**Dans cet exemple :** Un escompte de 2% est accordé si le paiement est effectué avant le 10e jour du 1er mois suivant la date de la facture. Au-delà de ce délai, il n'y aura plus d'escompte.

Escompte

Escompte :  Mois suivant ▼

Jour :  du  e mois suivant

### 1.1.1.3 Date facture

Sélectionnez « Date facture » dans le champ modifiable de la section « Escompte », afin de définir le délai en nombre de jour, à partir de la date de la facture, afin que l'escompte soit applicable.

**Dans cet exemple :** Un escompte de 3% est accordé si le paiement est fait avant le 10e jour suivant la date de la facture. Au-delà de ce délai, il n'y aura plus d'escompte.

Escompte

Escompte :  Date facture ▼

Délai escompte :

### 1.1.2 Délai

Cette section vous permet de sélectionner le délai maximum accordé pour effectuer le paiement total d'une facture.

Délai

Délai :  ▼

Délai net :

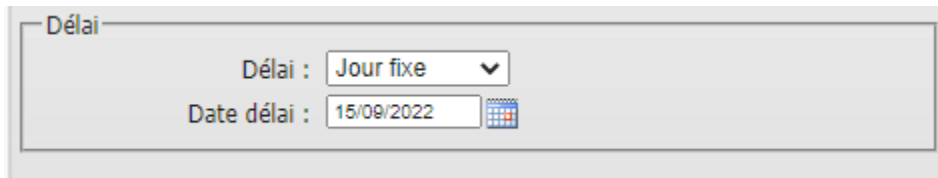
Champ :	Description :
Champ modifiable « Délai » :	Sélectionnez soit « Jour fixe », « Mois suivant » ou « Date facture » selon si vous désirez que le délai du paiement s'applique à une date fixe, à un jour dans le mois suivant la date de la facture ou à un nombre de jour après la date de la facture. <b>NOTE :</b> Selon votre sélection, le champ suivant « Délai net » variera.
Délai net :	Ce champ varie selon le choix du champ précédent. Veuillez vous référer aux points suivants du présent document pour les différentes possibilités.



### 1.1.2.1 Jour fixe

Sélectionnez « Jour fixe » dans le champ modifiable de la section « Délai », afin de définir la date maximum à laquelle le paiement total de la facture doit être effectué.

**Dans cet exemple** : Le paiement total de la facture doit être effectué au plus tard le 15/09/2022.



Délai

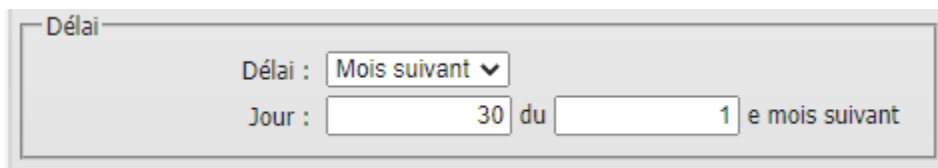
Délai : Jour fixe ▼

Date délai : 15/09/2022 📅

### 1.1.2.2 Mois suivant

Sélectionnez « Mois suivant » dans le champ modifiable de la section « Délai », afin de définir avant quel jour du mois suivant la facture, celle-ci devra être payée en totalité.

**Dans cet exemple** : Le paiement de la facture doit être effectué en totalité avant le 30e jour du mois suivant la date de la facture.



Délai

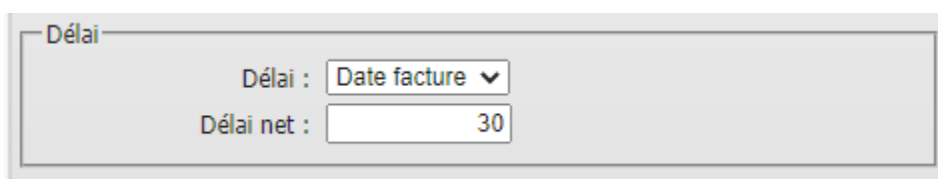
Délai : Mois suivant ▼

Jour : 30 du 1 e mois suivant

### 1.1.2.3 Date Facture

Sélectionnez « Date facture » dans le champ modifiable de la section « Délai », afin de définir le délai en nombre de jours, à partir de la date de la facture, pour payer la facture en totalité.

**Dans cet exemple** : Le paiement de la facture doit être effectué 30 jours maximum après la date de facture.



Délai

Délai : Date facture ▼

Délai net : 30

## 1.2 Terme de paiement Périodicité

Ce type de terme de paiement vous permet de déterminer un nombre de versements égaux pour payer une facture avec un intervalle et une durée déterminée.

**Termes de paiement**

Code : 24

Description Anglais : 24 versement égaux mensuel

Description Français : 24 versement égaux mensuel

Escompte  Périodicité ←

**Périodicité**

Nombre de paiements : 24

Intervalle des paiements : 1 Mois

Délai : Date facture

Premier paiement dans : 30 Jours

Actif :

Modifier Fermer

<b>Champ :</b>	<b>Description :</b>
<b>Nombre de paiements :</b>	Sélectionnez le nombre de paiements égaux désiré pour payer la facture. Le système divisera automatiquement le montant de la facture par ce nombre de paiements afin d'avoir des montants égaux.
<b>Intervalle des paiements :</b>	Saisissez le nombre de « Jours » ou de « Mois » d'intervalle entre chaque paiement de la facture.

<b>Champ :</b>	<b>Description :</b>
<b>Champ modifiable :</b>	Sélectionnez « Jours » ou « Mois » suivant l'intervalle désiré entre chaque paiement.
<b>Champ modifiable « Délai » :</b>	Sélectionnez « Jour fixe », « Mois suivant » ou « Date facture » selon si vous désirez que le premier paiement s'applique à une date fixe, à un jour dans le mois suivant la date de la facture ou à un nombre de jours après la date de la facture. <b>NOTE :</b> Selon votre sélection, le champ suivant « Premier paiement dans » variera.
<b>Premier paiement dans :</b>	Ce champ varie selon le choix du champ précédent. Veuillez vous référer aux points suivants du présent document pour les différentes possibilités.

### 1.2.1 Délai : Jour Fixe

Sélectionnez « Jour fixe » dans le champ modifiable « Délai », afin de définir la date à laquelle le premier paiement de la facture doit être effectué.

**Dans cet exemple :** La facture sera payée en 3 paiements égaux à 1 mois d'intervalle et le premier paiement de la facture se fera le 30/09/2022, le suivant le 30/10/2022 et le dernier le 30/11/2022.

**Périodicité**

Nombre de paiements :

Intervalle des paiements :  Mois ▼

Délai : Jour fixe ▼

Date délai :

### 1.2.2 Délai : Mois suivant

Sélectionnez « Mois suivant » dans le champ modifiable « Délai », afin de définir à partir de quel jour du mois suivant la date de la facture, le premier paiement devra être fait, les paiements suivants se feront en fonction de l'intervalle déterminé et du nombre de paiements.

**Dans cet exemple :** Le premier paiement se fera le 10e jour du mois suivant celui de la facture, les paiements suivants se feront chaque 10 du mois à 1 mois d'intervalle pendant 12 mois.

Périodicité

Nombre de paiements :

Intervalle des paiements :  Mois ▾

Délai : Mois suivant ▾

Jour :  du  e mois suivant

### 1.2.3 Délai : Date facture

Sélectionnez « Date facture » dans le champ modifiable « Délai », afin de définir le nombre de jours avant le premier paiement de la facture en fonction de la date de la facture.

**Dans cet exemple :** Le premier paiement de la facture se fera 30 jours après la date de la facture, les paiements suivants se feront chaque 15 jours pour un total de 6 paiements.

Périodicité

Nombre de paiements :

Intervalle des paiements :  Jours ▾

Délai : Date facture ▾

Premier paiement dans :  Jours

## 2. Utilisation des termes de paiement dans les comptes à payer

Les termes de paiement proviennent de l'option « Termes de paiement » du menu « Maintenance » du module « Comptes à payer » et se retrouvent dans plusieurs options.

### 2.1 Fiche Fournisseur

Dirigez-vous dans l'option « Fournisseur » du menu « Maintenance » du module « Comptes à payer » et sélectionnez un fournisseur.

Dans le champ « Terme de paiement », choisissez le terme de paiement désiré à être par défaut pour ce fournisseur.

Cela permettra à ce terme de paiement de s'afficher automatiquement dans les soumissions d'achat, les bons d'achat, les factures de dépenses et les factures d'achat lorsque l'on sélectionne ce fournisseur.

**Fournisseurs**

# Fourn. : BMR

Nom : BMR

Adresse : 715, Blvd Dionne

Ville : St-Georges

Pays : CANADA

Province : QUÉBEC

Code postal : G5Y5V7

Téléphone : 418 228-2762

Autre tél. :

Télécopieur :

Courriel :

Site Web :

Langue : Français

Territoire :

Contact :

Devise : CAD

Courriels de rappel :

T5018 :

Acheteur : Choisissez une/des options

Numéro de TPS :

Numéro de TVQ :

Mode de paiement : Chèque

Payable à :

Clients :

Transporteur :

Condition :

FAB :

No I.R.S. :

Terme de paiement : Net 30 jours

Item entrepôt :

Banque : 1070 | BANQUE NATIONALE

Compte à payer : 3000 | COMPTES À PAYER

Code de taxe : TPS TVQ SUR LES ACHATS

Type de fournisseur : Divers

Actif :

Créé par : Sonia Larochelle  
Date de création: 27/04/2022

Modifier Fermer

Contacts

Infos supplémentaires

Spécifications

Comptes achat

TEF Canada (Fournisseurs)

TEF (International)

BC info.

Achat pièces

Item fournisseur

Factures info.

Produits facturés

Documents

Notes

Âge des comptes

Décaissements

Historique fournisseur

Comparatif Annuel

Sous-traitant

## 2.2 Soumissions, Bons d'achat et Facturations avec terme de paiement escompte

Dirigez-vous soit dans l'option « Soumissions d'achat » ou « Bons d'achat » du menu « Transactions » du module « Achats » ou dans l'option « Factures de dépenses » ou « Facture d'achat » du menu « Transactions » du module « Comptes à payer ».

Dans chacune de ses options, lors de la sélection du fournisseur, le terme de paiement s'affichera automatiquement dans le champ « Terme de paiements ».

Le terme de paiement est tout de même modifiable au besoin.

**NOTE :** De plus, à la conversion d'une soumission d'achat en bon d'achat, le terme de paiement s'affichera automatiquement selon le terme de paiement défini dans la soumission. Pour ce qui est d'une facture provient d'une facturation de bon d'achat, le terme de paiement s'affichera automatiquement selon le terme de paiement défini dans le bon d'achat.

**Bon d'achat :**

No BC :

Fournisseur : BMR  
 Adresse : 715, Blvd Dionne  
 St-Georges  
 CADADA GSY/5/7  
 Tél.: 418 228-2762

Réception : 0  
 Adresse : Documentation Pretra  
 11535, 1e Avenue  
 Bureau 190  
 St-Georges - GSY 7H5  
 Tél.: 418 227-7767 No Fax: 418 227-3755

Devis : CAD  
 Taux de change : 1.0000  
 Taxe : TPS TVO SUR LES ACH

Date : 19/08/2022  
 Acheteur : CDID  
 Terme de paiement : Net 30 jours  
 Type : Standard  
 Requis par :  
 Remarque :  
 Note interne :

Contact :  
 Expédier par : CP  
 FAB :  
 Référence :  
 Actif :  
 Commande ouverte :  
 Entrepôt :  
 Département : Administration

	Facturation	Récup. taxe
Sous total :	0.00	
+ Transport :	0.00	
Montant sans taxes :	0.00	0.00
TPS (5.0000%) :	0.00	0.00
TVQ (9.9750%) :	0.00	0.00
<b>Total :</b>	<b>0.00</b>	

Item Item fournisseur Cédule de pièces

Inventaire Transactions Historique d'achats

Entrepôt :  
 Actif :  
 No Job :  
 Bon Travail :  
 Séquence :  
 Compte du GL :  
 Contrat d'achat :  
 Projet :  
 Activité/Dépense :

No série :  
 Code item :  
 Révision :  
 Description :  
 Item fournisseur :  
 Date requise : 19/08/2022  
 Date promise : 19/08/2022  
 Taxable :  
 No dossier vente :

Date cueillette :  
 Délai FAB : 0

Qté :  
 Facteur :  
 Qté fournisseur :  
 Prix :  
 Escompte :  
 Escompte 2 :  
 Prix confirmé :  
 Montant :

# Actif # Produit	No. Réf. Fourn.	Description	Projet	No série	No Job	No dossier vente	Qté	Qté fournisseur	Prix	Escompte	Escompte 2	Date promise	Date cueillette	Item entrepôt	Total
Détailler lignes															

## Facture de dépenses :

Fournisseur : BMR  
 Adresse : BMR  
 715, Blvd Dionne  
 St-Georges  
 GSY/5/7

Payable à : BMR  
 Adresse : BMR  
 715, Blvd Dionne  
 St-Georges  
 GSY/5/7

Devis : CAD  
 Taux de change : 1.0000  
 Taxe : TPS TVO SUR LE

# Fact :  
 Date : 19/08/2022  
 Date due : 10/10/2022  
 Période GL : 2022-8 (Août 2022)  
 Note :

Termes de paiement : 10 du 2e mois suivant  
 No BC :  
 Compte à payer : 3000 | COMPTES A PAYER

	Facturation	Récup. taxe
Sous total :	0.00	
Taxe 1 : ( 5.0000%) :	0.00	0.00
Taxe 2 : ( 9.9750%) :	0.00	0.00
<b>Total :</b>	<b>0.00</b>	

Code GL Description Projet Montant

## Facture d'achat :

No BC :  
 Fournisseur : BMR  
 Adresse : BMR  
 715, Blvd Dionne  
 St-Georges  
 GSY/5/7

Payable à : BMR  
 Adresse : BMR  
 715, Blvd Dionne  
 St-Georges  
 GSY/5/7

Devis : CAD  
 Taux de change : 1.0000  
 Taxe : TPS TVO SUR LES ACI

# Fact :  
 Date : 19/08/2022  
 Date due : 18/09/2022  
 Période GL : 2022-8 (Août 2022)  
 Note :  
 Commentaire :  
 Note interne :

Termes de paiement : 2% 10 jours, Net 30 jour  
 No BC :  
 Compte à payer : 3000 | COMPTES A PAYER  
 Contact :  
 Acheteur : CDID  
 Entrepôt :

	Facturation	Récup. taxe
Sous total :	0.00	
+ Transport :	0.00	
Montant sans taxes :	0.00	0.00
TPS (5.0000%) :	0.00	0.00
TVQ (9.9750%) :	0.00	0.00
<b>Total :</b>	<b>0.00</b>	

Item :  
 Entrepôt :  
 Compte du GL :  
 Projet GL :  
 Projet :  
 Activité/Dépense :  
 Taxable :  
 Description :

Quantité :  
 Facteur :  
 Qté fournisseur :  
 Prix :  
 Escompte :  
 Escompte 2 :  
 Montant :

# Réc.	Item	Description	Projet	Code GL	Projet GL	De UDM	À UDM	Qté	Qté fourn.	Prix	Escompte	Escompte 2	Total
--------	------	-------------	--------	---------	-----------	--------	-------	-----	------------	------	----------	------------	-------

**NOTE :** Veuillez vous référer au point 2.4.1 du présent document pour le décaissement des factures avec un terme de paiement de type « Escompte ».

### 2.3 Soumissions, Bons d'achat et Facturations avec terme de paiement périodicité

Dirigez-vous soit dans l'option « Soumissions d'achat » ou « Bons d'achat » du menu « Transactions » du module « Achats » ou dans l'option « Factures de dépenses » ou « Facture d'achat » du menu « Transactions » du module « Comptes à payer ».

Dans chacune de ses options, lors de la sélection du fournisseur, le terme de paiement s'affichera automatiquement dans le champ « Terme de paiements ».

Le terme de paiement est tout de même modifiable au besoin.

**NOTE :** De plus, à la conversion d'une soumission en bon d'achat, le terme de paiement s'affichera automatiquement selon le terme de paiement défini dans la soumission. Pour ce qui est d'une facture provient d'une facturation de bon d'achat, le terme de paiement s'affichera automatiquement selon le terme de paiement défini dans le bon d'achat.

Si le terme de paiement est de type « Périodicité », un nouveau bouton sera affiché dans le champ « Date due ».

The screenshot displays a software interface for managing invoices. At the top, there are fields for 'Fournisseur' (BMR) and 'Payable à' (BMR). The 'Date due' field is set to 'Périodicité', indicated by a left-pointing arrow. A summary table on the right shows the following data:

	Facturation	Récup. taxe
Sous total :	3.800,00	
Escompte :	75,00	
+ Transport :	0,00	
Montant sans taxes :	3.800,00	
TPS (5,0000%) :	190,00	190,00
TVQ (9,9750%) :	379,05	379,05
<b>Total :</b>	<b>4.369,05</b>	

At the bottom, a table lists the invoice items:

# Réc.	Item	Description	Code GL	Projet GL	De UDM	À UDM	Qté	Qté fourn.	Prix	Escompte	Escompte 2	Total
		Achats - MP	5030				0,00	0,0000	3800,0000	0,00	0,00	3800,00

Cliquez sur le bouton « Périodicité » afin d'afficher la liste des versements périodiques en fonction des informations provenant du terme de paiement.

Périodicité		
Num. Paiement	Date due	Montant
1	15/09/2022	728.15
2	15/10/2022	728.18
3	15/11/2022	728.18
4	15/12/2022	728.18
5	15/01/2023	728.18
6	15/02/2023	728.18

Fermer

**NOTE :** Veuillez vous référer au point 2.4.2 du présent document pour le décaissement des factures avec un terme de paiement de type « Périodicité ».

## 2.4 Décaissement

La sélection du champ « Termes de paiement » de la facture d'achat déterminera les informations affichées dans les options de décaissements.

Pour le fonctionnement des décaissements, veuillez vous référer à la documentation « [Décaissements](#) » du module « Comptes à payer ».



## 2.4.1 Escompte

Lors d'un décaissement d'une facture reliée à un terme de paiement de type « Escompte », le montant disponible a être appliquée sur la facture en escompte sera affiché dans la colonne « Escompte » selon les paramètres de l'escompte et en fonction du montant de la facture.

Le montant de l'escompte sera affiché de couleur verte tant qu'il est disponible à être appliqué et passera à « 0.00 » de couleur noire lorsqu'il ne sera plus disponible à être appliqué.

De plus, la colonne « Jrs » affiche le nombre de jours restant afin de bénéficier de l'escompte.

Fourisseur  Clients

Payé à : BMR  
Nom : BMR  
Adresse : 9050 Boul. Lacombe  
adresse2 : Saint-Georges de Beauve, QUÉBEC  
Q5Y 5P4  
Note :

Type de paiement : Chèque  
Date : 19/08/2022  
Payer factures :  Payé d'avance :   
Compte Banque : Caisse Desjardins  
Compte escompte : 5900 (Escompte sur achats)

N° : 147  
Période GL : 2022-8 (Août 2022)  
Devises : CAD  
Taux de change : 1.0000  
# Trans. :

Montant : 0.00  
Escompte : 0.00  
Total : 0.00

Devises : CAD R : Facture retenue

# Facture	Note	Date fact.	Date due	Solde	Escompte	Jrs	Escompte	Montant
1908		12/08/2022	11/09/2022	4369 05 CAD	76.00	3	0.00	0.00

## 2.4.2 Périodicité

Lors d'un décaissement d'une facture reliée à un terme de paiement de type « Périodicité », la facture sera divisée par le nombre de paiements.

Chaque paiement affichera le numéro de la facture suivi par « -numéro de paiement ».

Dans le cas des termes de paiement de type « Périodicité », aucun escompte n'est suggéré par défaut dans la colonne « Esc. ».

Fourisseur  Clients

Payé à : BMR  
Nom : BMR  
Adresse : 9050 Boul. Lacombe  
adresse2 : Saint-Georges de Beauve, QUÉBEC  
Q5Y 5P4  
Note :

Type de paiement : Chèque  
Date : 19/08/2022  
Payer factures :  Payé d'avance :   
Compte Banque : Caisse Desjardins  
Compte escompte : 5900 (Escompte sur achats)

N° : 148  
Période GL : 2022-8 (Août 2022)  
Devises : CAD  
Taux de change : 1.0000  
# Trans. :

Montant : 0.00  
Escompte : 0.00  
Total : 0.00

Devises : CAD R : Facture retenue

# Facture	Note	Date fact.	Date due	Solde	Escompte	Jrs	Escompte	Montant
1908-1		12/08/2022	15/09/2022	728 15 CAD	0.00	0	0.00	0.00
1908-2		12/08/2022	15/10/2022	728 16 CAD	0.00	0	0.00	0.00
1908-3		12/08/2022	15/11/2022	728 16 CAD	0.00	0	0.00	0.00
1908-4		12/08/2022	15/12/2022	728 16 CAD	0.00	0	0.00	0.00
1908-5		12/08/2022	15/01/2023	728 16 CAD	0.00	0	0.00	0.00
1908-6		12/08/2022	15/02/2023	728 16 CAD	0.00	0	0.00	0.00